

Commission Administrative de l'UD FO 44 ouverte aux militants

Lundi 16 janvier 2023 – plus de 200 participants

Extrait de l'intervention du camarade Michel Le Roc'h

SG de l'Union Départementale et membre de la CE Confédérale



(...) Elisabeth Borne a présenté mardi dernier le 10 janvier « sa réforme », enfin quand je dis réforme, je devrai dire « contre-réforme », parce que normalement on parle de réforme pour améliorer la situation des salariés, ce qui n'est pas le cas.

Je résume cette « contre-réforme » : passage de 62 à 64 ans, accélération de la mise en œuvre de la réforme Touraine. Comme le camarade Souillot le disait la semaine dernière à la CE confédérale « *on prend tous une peine de deux ans fermes* », et je trouve la formulation excellente et elle correspond à la situation.

Alors mes camarades comme vous l'avez vu, dès le soir même, toutes les organisations syndicales, je dis bien toutes les organisations syndicales se sont réunies et ont lu un communiqué de mobilisation avec comme point de départ le 19 janvier prochain.

Le camarade Souillot à la CE confédérale a rappelé que depuis le mois de juin dernier, il y avait eu 7 communiqués intersyndicaux, là aussi c'est assez nouveau. Depuis maintenant plus de 10 ans il y avait souvent des communiqués et des déclarations avec la CGT, la FSU, Solidaires et puis la CFDT, l'UNSA, la CGC et la CFTC restaient de leur côté soutenant même les gouvernements en place. Et bien là, c'est nouveau, 7 communiqués intersyndicaux sur tous les sujets, à commencer par le sujet de l'assurance chômage. Et puis au-delà de ce front commun 80% des français sont opposés au recul de la retraite à 64 ans et plus précisément 95% des salariés actifs. Je suppose que les 5% ce sont les hauts cadres, eux ils s'en fichent de travailler jusqu'à 70 ou 75 ans. Mais on peut dire que tous les salariés normaux, et nous sommes des salariés normaux, sont opposés à cette réforme des retraites.

Et puis Frédéric Souillot a rencontré, c'était mercredi dernier, le groupe parlementaire LR (les Républicains) à l'Assemblée Nationale. Et 15 députés « républicains » ont annoncé qu'ils ne voteraient pas le projet de loi parce ils ne sont pas pour le recul à 64 ans (...).

Et puis de nombreux patrons sont dubitatifs sur l'utilité d'un passage en force. Vous avez tous vu le Medef monter au créneau, ils se sont dit que c'était bien un recul du départ à la retraite, mais dans la réalité, ils se disent pourquoi prendre le risque d'avoir des conflits sociaux dans la situation présente.

Je rappelle que dans la dernière période nous avons eu deux victoires : le 23 décembre sur l'assurance chômage, vous vous rappelez le 23 décembre il devait sortir un décret, et le gouvernement avait décidé de réduire les allocations chômeuses de 40% sous prétexte de passer en dessous d'un certain pourcentage de chômage. Le décret devait être publié le 3 janvier, et là c'est aussi le produit du front commun de toutes les organisations syndicales, le gouvernement a reculé et ne mettra pas pour l'instant en place son décret. La deuxième victoire mes camarades, c'est que les fonds de l'AGIRC ARRCO (retraites complémentaires), 65 milliard tout de même, devaient être transférés à l'URSSAF. En fait l'objectif du gouvernement, c'était de récupérer la manne. Et bien là aussi le gouvernement a décidé de reculer et la collecte des cotisations pour l'AGIRC ARRCO continuera de se faire dans le cadre de l'AGIRC ARRCO. De ce point de vue-là c'est une victoire, alors vous allez me dire deux victoires, jamais deux sans trois.

Il y a des camarades qui vont dire qu'il y a déjà eu les victoires de 2019-2020 sur les retraites donc ça fait déjà trois. Oui d'accord, mais là dans la période qui nous concerne il y a eu deux victoires, donc je pense qu'on va gagner un troisième combat mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Alors sur les éléments techniques et financiers : on nous dit qu'il y a un déficit, que le déficit serait peut-être de 12 milliards en 2027. 12 milliards c'est à peine 0.5% du produit intérieur brut et on pourrait mettre ces 12 milliards en parallèle avec les 150 milliards d'aides attribuées aux entreprises sur la seule année 2022. 12 milliards de déficit, mais actuellement les « dépenses » de retraites s'élèvent à 13.8% du PIB ; selon le COR, Conseil d'Orientation des Retraites, on passerait à 13.7% en 2027. Le COR prévoyait dans son rapport en 2019 un déficit pour 2022 de 10 milliards. La réalité est la suivante pour 2022 mes camarades et le régime de base est excédentaire de 3.2 milliards d'euros et l'AGIRC ARRCO est excédentaire de 3.7 milliards d'euros. Ça fait 6.9 milliards d'euros d'excédent, là où le COR il y a 3 ans nous annonçait un déficit de 10 milliards.

Mes camarades, des économistes, des spécialistes, des statisticiens, et j'en passe et des meilleurs, se sont trompés. En 2019 ils prévoient 25 milliards d'euros de déficit pour 2027 et les mêmes aujourd'hui 3 ans après prévoient 12 milliards d'euros de déficit. Ces gens là sont des grands spécialistes mais ils se trompent de plusieurs milliards d'euros.

La réforme nous dit-on devait rapporter 12 milliards d'euros avec un recul de l'âge de la retraite à 65 ans. Cette réforme, avec son recul à 64 ans, rapporterait 9 Milliards d'euros en 2027. Repousser l'âge de départ à la retraite va engendrer comme vous le savez des dépenses supplémentaires en termes de prestations sociales, d'assurance maladie, d'invalidité et d'assurance chômage. Le fait de reculer l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans va engendrer 5 milliards d'euros de dépenses supplémentaires. 9 milliards d'euros d'économies réalisées d'un côté moins les 5 milliards qu'il va falloir dépenser, cela fait 4 milliards. Le gain de la réforme pour 2027, c'est 4 milliards. Alors 4 milliards ça ne vous dit rien parce que vous ne les avez pas. Mais 4 milliards, au niveau de la nation, c'est une goutte d'eau. SANOFI qui s'en met plein les fouilles a réalisé un bénéfice en 2022 de 60 milliards d'euros. SANOFI a reçu 1,8 milliards d'euros d'aides de l'Etat grâce à nos impôts. Les fournisseurs d'énergie engrangent pour leur part 80 milliards de bénéfices. Le coût du mégawattheure est à 42 euros. Mais quand vous payez vos factures, vous le faites en fonction du cours qui à un moment donné était à plus de 1 000 euros (c'est beaucoup moins maintenant). Mais ça permet aux « fournisseurs » d'énergie, qui ne font pas grand-chose (ils ne produisent pas, n'acheminent pas l'électricité), d'engranger des sommes astronomiques que vous pouvez comparer avec les 4 milliards dont je vous ai parlés tout à l'heure.

Camarades, il y a un autre aspect. A 61 ans, un salarié sur deux ne travaille plus, à 62 ans au moment de partir à la retraite – dépêchez-vous de partir – c'est 58% des salariés qui ne travaillent plus. Et ils ne travaillent plus pour plusieurs raisons, parce qu'ils sont fatigués, parce qu'ils sont invalides, parce qu'ils sont en congés de longue maladie. Mais dans la majorité des cas de figure, c'est tout simplement parce qu'ils se sont fait virer. 4 salariés sur 10 après 50 ans connaissent une période de chômage, de longue maladie ou d'invalidité. Alors pourquoi mes camarades reculer l'âge de départ à la retraite. Je réfléchis je ne trouve pas de réponse satisfaisante.

Elisabeth Borne a présenté sa réforme comme un progrès social. Bigre ! 85% du SMIC, 1 200 euros ça fait 100 euros de plus qu'actuellement. Mais comme vous le savez ou pas les 1 200 euros bruts de pension c'est pour une carrière pleine. Cette mesure a été mise en place en 2003. Macron pouvait la mettre en œuvre dès 2017, comme avant lui Hollande, Sarkozy et Chirac. Ils ont tous oublié ! Il y a des mesures qu'ils n'oublient pas pour nous piquer du pognon, mais pour mettre en œuvre des mesures progressistes, là ils oublient. Donc même Macron en 2017 avait oublié, mince alors ! Ah il s'est dit, là il faut peut-être que je la mette en place et puis ça apparaîtra comme une mesure progressiste. 100 euros seulement pour ceux qui auront une carrière pleine !

Mais, mes camarades, la grande majorité des femmes n'atteignent jamais les 42 annuités, les 43 annuités je n'en parle même pas. 28% des femmes étaient à temps partiel en 2021. En 2020, la pension moyenne des femmes était de 1 154 euros. La pension moyenne des hommes était de 1 931 euros. 40% d'écart. Alors on nous explique à longueur de journée que les écarts de salaires entre les hommes et les femmes, c'est 22%. Et on oublie toujours de dire, que l'écart au niveau des pensions ce n'est pas 22%, c'est 40%. C'est incroyable ça, mais pourquoi vous plaindre puisque de toutes façons à 67 ans il y aura annulation de la décote !

Autre sujet, les carrières longues, amélioration ? Alors le camarade Frédéric Souillot nous a donné son propre exemple. Le camarade Frédéric Souillot a commencé à travailler à 15 ans. Il bénéficie donc des carrières longues. Alors, on nous dit qu'elles vont être améliorées. Le camarade pouvait partir avec les mesures actuelles à 60 ans et 9 mois et puis avec la réforme ça sera 61 ans et 9 mois. Pour lui la peine ce ne sera pas deux ans, ce sera qu'un an, mais ce sera quand même une peine. C'est ça les carrières longues.

Et la pénibilité ! Macron a supprimé 4 des 10 critères liés à la pénibilité. Mais dans le cadre de la « réforme de progrès social », 3 des critères supprimés sont remis dans le jeu. Mais le critère « l'exposition aux agents chimiques dangereux » n'est pas rétabli. Les camarades de la Chimie apprécieront. Faites le calcul, il y avait 10 critères, il en a retiré 4 en 2017 et il en remet 3. Eh bien, on est à - 1. C'est ça la réalité. Où est le progrès social dans tout cela ?

Maintien du pouvoir d'achat des retraités. Rappelons que du fait de l'augmentation de la CSG de 25%, 60% des retraités ont perdu du pouvoir d'achat. Mais je laisserai Claire Compain (UDR) vous l'expliquer.

Enfin, on nous explique que chez les pays voisins les salariés partent à 65, 66 ou 67 ans et qu'il faudrait que l'on fasse de même chez nous. Qu'en est-il ? En Allemagne, l'âge légal de départ à la retraite est à 65 ans et 8 mois. Mais ce que l'on ne nous dit pas, c'est que la retraite anticipée est possible à 63 ans avec 35 annuités de cotisation et la décote maximum est de 9,6%. En Espagne, l'âge légal est à 65 ans, mais avec 37 annuités. Et vous pouvez partir en retraite anticipée à 60 ans avec 35 annuités et sans décote. C'est ça la réalité : on nous ment et on nous présente les choses d'une certaine manière sans tout dire.

Je pense que dans la situation dans laquelle nous sommes, nous pouvons gagner. Je l'ai expliqué dans mon introduction. En face, ils sont fissurés. Macron est le représentant du capital financier et son seul objectif, c'est d'abaisser le coût du travail. Il veut passer en force. Il a déjà essayé de passer en force en 2019 / 2020. Il s'est rétamé et pourtant à l'époque il avait le soutien de la CFDT. Certains expliquent que le COVID nous a aidé. C'est osé ! Je me souviens de la puissance des grèves et de la mobilisation à l'époque. Il y avait le 5 décembre 2019, 14000 à Nantes avec des grèves reconductibles et quelques jours après 19000 ! Je pense qu'il y a aujourd'hui un « ras-le-bol » et une révolte et que les gens ne vont pas se laisser faire. Il faut frapper fort le 19 par la grève. Le Figaro titrait la semaine dernière « l'exécutif craint plus les grèves que les cortèges ». Et je pense que le Figaro a raison. Les cortèges, ça montre la puissance d'un mouvement. Mais le plus important, c'est la grève et en particulier quand elle est reconduite. Tout le monde est d'accord pour ne pas accepter la « réforme des retraites », mais tout le monde n'est pas d'accord sur la stratégie. Certains, dans les sommets de la CGT, appellent à des journées d'action à répétition, dites « saute-moutons », le 19 janvier, puis le 26 janvier puis le 6 février ! On ne sait pas après ! ça mes camarades, c'est la stratégie de la défaite et Macron rêve de cela. 3 ou 4 journées comme celles-là et c'est plié (dans le mauvais sens). N'hésitez pas à aller voir les militants de la CGT, au plus près, dans vos boîtes. Ils ne partagent pas forcément cette stratégie de la défaite. Je suis pour que la journée du 19 soit la plus puissante possible en termes de grèves et de manifestations. Mais, je vous appelle à réunir les salariés le 20, le 23 et vous verrez bien ce que vous disent les salariés. Et s'ils vous disent qu'il est temps de montrer sa détermination et bien allez-y, on les suit. « *Ce que Borne a vécu en 2019, elle va le revivre en 2023* » [Laurent Djebali FO RATP].

Tout le monde comprend bien que dans ces conditions, le rapport de force, c'est la grève. Mais les salariés ont de moins en moins de pognon, alors comment on fait ?

C'est la raison pour laquelle, nous avons modifié les modalités d'attribution de l'aide confédérale pour faits de grève : de 12 € à 30 € par jour entier, mais cette fois sans délai de carence, c'est-à-dire dès le 1^{er} jour dès lors que le syndiqué fait grève au moins 3 jours (Applaudissements). Mathieu et moi-même proposons d'ajouter 5€ sur la base de notre fonds de grève départemental. N'hésitez pas à le faire savoir car c'est un puissant levier pour inviter les non-syndiqués à nous rejoindre et à se mobiliser. Ça sert à ça le syndicat ! Et il n'est pas interdit que les syndicats à leur niveau rajoutent une part quand ils le peuvent. (Applaudissements).

(...)